

## APE (Association des parents d'élèves de Rethondes)



L'Association des Parents d'Elèves de Rethondes a réalisé trois activités dans le courant du premier trimestre 2023 : une **vente de galettes des rois** début janvier ; une **chasse aux trésors Pokémon** samedi 4 mars qui a rassemblé 40 enfants et a connu un franc succès et enfin plusieurs événements « **protégeons la nature** » les vendredi 17 et samedi 18 mars : ramassage des déchets dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France propres » puis 6 ateliers en classe animés par l'association Plastic Palace sur le cycle des déchets, le recyclage, les alternatives durables. Le samedi, les enfants se sont retrouvés pour valoriser leurs propres déchets : les cannettes consommées lors de la dernière kermesse.

Pour le 2<sup>nd</sup> trimestre de cette année 2023, l'APE organise plusieurs activités : début mai, l'APE tiendra un stand lors de la traditionnelle **brocante de Rethondes**, dans la

cour de l'école. Et bien sûr, en fin d'année, le samedi 25 juin, ce sera la **kermesse** de fin d'année : barbecue, spectacle des enfants, jeux et bien d'autres surprises ... Un merveilleux moment festif en perspective ! Merci à tous pour votre engagement à nos côtés, cette belle dynamique va permettre la réalisation d'une formidable sortie scolaire à la mer

pour tous les enfants de l'école début juin ! Pour suivre nos activités,  Ape Rethondes

## Installation de caméra de surveillance et d'alarme - les règles à respecter

Vous avez le droit d'installer des caméras et une alarme à votre domicile pour assurer votre sécurité mais, si vous installez une caméra extérieure pour filmer votre façade, votre jardin..., elle ne peut filmer que votre propriété. Il est interdit de filmer la voie publique ou la maison du voisin, sous peine de sanctions.

De même, si vous employez des personnes à votre domicile et que vous avez des caméras de surveillance, vous n'êtes pas autorisé à les filmer en permanence et vous êtes tenu de les prévenir. En outre, si votre système de surveillance enregistre les images et qu'il est capable d'identifier une personne, vous devez obligatoirement effectuer une déclaration auprès de la CNIL.



## Travaux dans notre village

Le programme de restauration des calvaires se poursuit. Celui de la Rue des Bois vient d'être remis en place en présence de la Paroisse Vallée de l'Aisne et l'Association SOS CALCAIRES.

## Ramassage des déchets verts

Le ramassage des déchets reprendra le vendredi 21 avril.


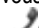
## Urgence Gaz

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le : 0 800 47 33 33.

## Les artistes de notre village

Après nos commerces, nous mettrons à l'honneur chaque trimestre un artiste de notre village

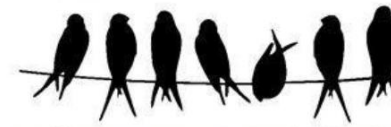
## Démarches administratives

RAPPEL : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, vous pouvez vous rapprocher de France Services qui peut vous accompagner dans toutes vos démarches administratives. Pour les contacter :  franceservices@ccloise.com  03.44.42.72.25



# Le fil

n° 8  
1er trim. 2023



rethondois

plus d'information ... [www.rethondes.fr](http://www.rethondes.fr)

Bulletin trimestriel d'information de la Commune de Rethondes

## Infos communales et locales ...

### La cérémonie du 8 mai

Vous êtes toutes et tous invités à la Cérémonie du 8 mai à 11h30 devant le Monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi dans la Salle Henri Lhoir à l'issue de la cérémonie.

### Urbanisme – Travaux de rénovation énergétique - Plantations

Vous envisagez des travaux de rénovation énergétique dans votre logement, des aides peuvent peut-être vous être accordées en fonction de vos revenus. Plus d'infos sur <https://france-renov.gouv.fr/>. Nous vous rappelons que certains travaux sont soumis soit à permis de construire, soit à autorisation. Avant de démarrer tout projet (ex : pose de clôture), pensez à vous renseigner en Mairie. Nous vous remercions par ailleurs de respecter les règles d'implantation de vos arbres et de penser à les élaguer régulièrement afin de ne pas empiéter sur la voie publique ou la propriété voisine.

### Arrêté sécheresse du 22 mars 2023 réglementant l'usage de l'eau dans l'Oise

Compte tenu de la sécheresse exceptionnelle qui sévit actuellement dans le département malgré les pluies de ces dernières semaines, un arrêté préfectoral, réglementant provisoirement l'usage de l'Eau et portant sur le passage en alerte renforcée de quatre secteurs dont l'Oise-Aisne, a été rendu. Il définit des mesures de restriction adaptées en fonction des usages

Il est fait appel à la vigilance et à la responsabilité de tous afin de réduire leur consommation en eau et préserver notre ressource en eau potable. Ces mesures de bon sens et de sobriété de notre consommation d'eau sont l'affaire de chacun et peuvent permettre de préserver de façon efficace cette ressource. Pour suivre l'évolution des mesures de suspension ou de limitation prises <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



### Frelons asiatiques



Le printemps est là, ne laissons pas les frelons asiatiques s'installer dans notre village !

Un adaptateur vous permettant de réaliser un piège à frelons existe. Pour ceux qui ne l'ont pas encore, il vous sera remis gratuitement en Mairie.

## BUDGET 2023

Approuvé par le Conseil Municipal le 11 Avril 2023

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses 675 535.92 €	Recettes 675 535.92 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses 126 433.05 €	Recettes 126 433.05 €



Taux des 3 taxes directes locales : Une augmentation générale est prévue par l'Etat pour atténuer l'impact dû à l'inflation. Une légère augmentation des taux est programmée.

Pour info, la **taxe d'habitation** reste d'application pour les résidences secondaires et les locaux vacants ; aussi, afin d'éviter d'être taxé à tort, pensez à renseigner avant le **30 juin 2023** à quel titre vous occupez votre logement (ex : propriétaire occupant). Pour ce faire, rendez-vous sur le site <https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers>. Vous pouvez aussi téléphoner au 0809401401 ou vous rapprocher du Centre des Finances ou de France Services.

### Civisme

#### Entretien des trottoirs :



Avec la fin de l'ère des produits phytosanitaires autrefois utilisés par nos employés communaux, la nature comme chacun a pu le constater a repris ses droits et les mauvaises herbes et autres plantes indésirables apparaissent sur nos trottoirs.

Nous vous rappelons qu'il appartient à chacun d'entre vous, que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit... d'entretenir le trottoir situé devant votre habitation.

Le désherbage des trottoirs permet non seulement de participer à la convivialité de notre commune mais également d'assurer la sécurité des piétons.

Aussi, **merci** à ceux qui contribuent à maintenir nos trottoirs en bon état d'entretien afin que les piétons puissent les emprunter sans danger.

#### La promenade du meilleur ami de l'homme :

Considérés comme pouvant être dangereux les chiens de catégorie 1 (considérés comme des chiens d'attaque) et les chiens de la catégorie 2 (qualifiés de chiens de garde et de défense) sont soumis à une réglementation spécifique. Leurs propriétaires sont soumis à certaines obligations. Le législateur impose que ces chiens dits « dangereux » soient **tenus en laisse** dans les espaces publics.

**Rappel** : Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au **ramassage des déjections canines** sur le domaine public communal.

Le respect de ces dispositions permet d'assurer une bonne intégration dans notre village de nos amis canins.



### Animations, sports, loisirs ...

#### RCR (Racing-Club de Rethondes)

Prochaines dates des rencontres à Rethondes :

11 avril 10h	Rethondes / Grandfresnoy	16 avril 10h	Rethondes / Dynamo C-L
30 avril 10h	Rethondes / Coudun	21 mai 10h	Rethondes / Beaux-Monts
4 juin 10h	Rethondes / Montmacq		

Venez nombreux pour encourager notre équipe de vétérans.

### Comité des fêtes

#### Activités organisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier :

Nous avons eu le plaisir d'organiser la remise des prix du concours de maisons décorées et d'accueillir les nouveaux rethondois(es)

Les enfants ont eu la joie de découvrir le village gaulois lors de l'Escape-Game.

Le 26 février, le Comité des Fêtes a organisé son 2ème karaoké. Pour l'occasion, un repas a été servi à une trentaine de participants, tous ravis

#### Activités prévues jusqu'à fin juillet :

**Le dimanche 7 mai - Brocante**, au centre du village – Inscription en mairie avec le bulletin distribué dans les boîtes aux lettres

**Le mercredi 17 mai - les 4 jours de Dunkerque, Grand Prix des Hauts de France**

**Attention** : le stationnement sera interdit de 8h00 à 14h00 et la circulation interdite de 10h30 à 14h00 dans toute la rue principale de Rethondes (axe Francport/Berneuil)

**Le jeudi 6 juillet - Festival International Folklorique de Noyon** (gratuit)

**Le mardi 11 juillet - Festival des forêts à l'Eglise de Rethondes** appréciée par son acoustique

**Le vendredi 14 juillet - Repas et jeux divers pour les enfants de Rethondes** avec leurs parents qui pourront participer aux nombreux défis proposés.

**Petit rappel** : La fêtes des voisins est prévue le vendredi 26 mai

Vous souhaitez devenir Bénévoles au sein du Comité des Fêtes, envoyer un message sur l'adresse email suivante: [cdt.rethondes@gmail.com](mailto:cdt.rethondes@gmail.com)



#### Mobilisation pour soutenir la campagne "Une jonquille contre le cancer"

La randonnée, le repas du 19 mars et l'exposition de peinture du 25 et 26 mars organisée par l'ASCLR, les dons et la vente de goodies nous ont permis de reverser la somme 1.467 € à l'INSTITUT CURIE. Merci à l'ensemble des donateurs.

Eddy PERDRIEU - Ambassadeur d'une Jonquille contre le cancer a eu l'honneur de participer à l'inauguration de la campagne 2023 à Paris en présence de la marraine : Miss France 2023.

#### Exposition Peinture 2023

Une nouvelle fois depuis 2016, les Rethondoises ont été invitées à l'exposition Peinture les 25 et 26 mars 2023. Les exposants amateurs ont présenté de nombreuses toiles à l'huile, à l'acrylique, à l'aquarelle, au pastel et même de la peinture sur porcelaine, sans oublier la marqueterie...

Près d'une centaine de visiteurs ont pu admirer cette exposition organisée par Dominique BARSKI, avec l'ASCLR présidée par Henri CESCONE, dans la salle Henri Lhoir gracieusement mise à disposition par la Municipalité. Les 22 exposants, dont deux Rethondoises seulement, étaient heureux de participer à cette manifestation à l'ambiance chaleureuse et les visiteurs, eux, ont apprécié de voir des œuvres de très bonne qualité. Merci à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation et au succès de cette exposition.



#### ASCLR (Ass. pour le Sport, la Culture et les loisirs de Rethondes)



**Rappel** : Randonnées pédestres dominicales les 23 avril et 14 mai de 9H à 12H. Rendez-vous Place de l'Eglise. La fête des mères tombant cette année le 4 juin, la dernière randonnée est reportée au 11 juin sous une forme à définir (pique-nique champêtre ou escapade sportive culturelle et gourmande – Consultation en cours)

**Gymnastique adultes** : Chaque mardi Salle Henri LHOIR de 18 à 19H. Contact : Dominique LARMOYER Tél. : 06.86.40.13.99 Email : [dominique.larmoyer@orange.fr](mailto:dominique.larmoyer@orange.fr)

Cours dispensés jusqu'à la fin juin – Reprise des cours à la mi-septembre – Les conditions financières vous seront communiquées lors de la publication du bulletin d'infos du 2<sup>ème</sup> trimestre (fin juin)